



# DEMANDE D'AUTORISATION DE UAS GENEHMIGUNGSANTRAG FÜR UAS

Direction de l'Aviation Civile  
Grand-Duché de Luxembourg

## A. Informations générales / Allgemeine Informationen

<b>Objet de la demande :</b> <i>Gelegenheit :</i>	<b>Caractéristiques (modèle, taille, poids):</b> <i>Typ (Modell, Grösse, Gewicht):</i>
<b>Date et heure prévues:</b> <i>Datum und Zeit:</i>	<b>Trajectoire et éloignement maximum du point de décollage initial :</b> <i>Flugbahn :</i>
<b>Coordonnées WGS84 du lieu de décollage initial</b> <i>WGS84 Koordinaten</i>  ___ ° ___ ' ___ , ___ "N ___ ° ___ ' ___ , ___ "E	<b>Altitude maximale prévue :</b> <i>Maximale Flughöhe :</i>
<b>Adresse ou n° parcelle cadastrale du lieu de décollage initial:</b> <i>Ort oder Flurstück Nr.:</i>	<b>Mesures de sécurité prises (observateur, éloignement des tierces,...) :</b> <i>Vorgesehene Sicherheitsmassnahmen</i>

## B. Contacts / Kontaktangaben

<b>Noms/prénoms de la personne de contact et du pilote UAS :</b> <i>Namen/Vornamen der Kontaktperson sowie des UAS Piloten :</i>	
<b>Adresse de la personne de contact:</b> <i>Adresse der Kontaktperson :</i>	
<b>N° Téléphone</b> <i>Tel. Nr. :</i>	<b>E-mail :</b>

## C. Généralités / Allgemeinheiten

La présente demande d'autorisation est à introduire au plus tard 15 jours ouvrables au préalable à la date de l'évènement / *Vorliegender Antrag muss mindestens 15 Werktage vor dem Termin eingereicht werden*  
Toute demande introduite passé ce délai pourra ne pas être autorisée / *Anträge bei denen der Antrag verspätet eingereicht wurde, riskieren abgelehnt zu werden*  
Le déroulement de l'évènement relève entièrement de la responsabilité du demandeur / *Der Ablauf der Veranstaltung obliegt der Verantwortung des Antragstellers*

## D. Documents d'accompagnement / Begleitdokumente

- Descriptif des travaux / mission / *Beschreibung der zu verrichtenden Arbeiten/Mission*
- Descriptif du matériel utilisé / *Beschreibung des Arbeitgeräts*
- Autorisation signée du propriétaire du terrain permettant l'évolution d'un UAS sur son terrain / *Schriftliche Erlaubnis des Grundstückeigners welcher Flüge mit einem unbemannten Flugsystem auf seinem Grundstück erlaubt*
- Copie de la police d'assurance RC pour l'UAS / *Kopie der Haftpflichtversicherungspolice für das UAS*

## E. Le soussigné certifie / Der Unterzeichnete bescheinigt

que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont corrects et complets / *dass die in diesem Formblatt gemachten Angaben vollständig und wahrheitsgetreu sind.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Erstellt am*

**Nom du signataire :**  
*Name :*

\_\_\_\_\_  
**Signature**  
*Unterschrift*



Direction de l'Aviation Civile  
Grand-Duché de Luxembourg

## INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

### Administrative autorisation for aerial work, UAS operations and aerial events

Autorisations administratives pour travail aérien, vols de drones et manifestations aériennes

Personal data are processed for the purpose of the issuance of administrative authorisations for aerial work, for UAS operations (unmanned aircraft systems) and for aerial events.

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la délivrance des autorisations administratives pour travail aérien et pour manifestations aériennes.

The data subject has the right :

- to access to their personal data,
- to rectification or erasure of personal data or restriction of processing,
- to object to processing,
- to withdraw consent at any time where processing is based on consent, and
- to lodge a complaint with the CNPD (<https://cnpd.public.lu/en.html>).

Toute personne concernée a le droit :

- d'accéder à ses données personnelles,
- de demander la rectification ou l'effacement des données personnelles, ou la limitation du traitement,
- de s'opposer au traitement,
- de retirer son consentement à tout moment lorsque le traitement est fondé sur le consentement, et
- d'introduire une réclamation auprès de la CNPD (<https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Failure to provide the requested personal data will prevent the issuance of an authorisation for aerial work, for UAS operations (unmanned aircraft systems) or for aerial events.

Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance d'une autorisation administrative pour travail aérien, pour drones ou pour manifestations aériennes

**For more detailed information on the protection of your personal data, please consult our website:**

<https://dac.public.lu/direction/RGPD/index.html#GDPR>

**Pour des informations plus détaillées sur la protection de vos données personnelles, veuillez consulter notre site web :**

<https://dac.public.lu/direction/RGPD/index.html#RGPD>



Direction de l'Aviation Civile (DAC)  
4, rue Lou Hemmer  
L-1748 Findel (Luxembourg)  
Tel.: 00352 247 74900  
E-Mail: [civilair@av.etat.lu](mailto:civilair@av.etat.lu)



## Conditions générales d'utilisation d'un aéronef sans équipage à bord (drone)

1. Les décollages et atterrissages doivent être réalisés à partir d'une aire sécurisée de 5 x 5 mètres. Cette aire devra être visiblement délimitée et libre de personnes tierces à la mission.
2. Une zone de vol doit être définie par le pilote à distance, et l'aéronef sans équipage à bord devra être programmé de façon à ne pas pouvoir en sortir. À l'intérieur de cette zone, est interdit le survol :
  - de personnes ou d'animaux ;
  - d'autoroutes, de routes, ou de voies ferrées ;
  - de véhicules.
3. Les aéronefs sans équipage à bord ne peuvent pas être utilisés dans les zones de couleur bleue (Aéroport international du Luxembourg) et de couleur orange (aérodromes ou hélistations) telles que définies sur la carte accessible sous <http://g-o.lu/3/npbW> et annexée aux présentes, sauf autorisation spécifique de la DAC.
4. La hauteur maximale de vol ne peut pas dépasser 50 mètres au-dessus du sol (50m AGL) ou 20 mètres au-dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon de 120m.
5. L'aéronef sans équipage à bord doit être opéré conformément au manuel d'utilisation du constructeur.
6. Toutes les opérations doivent se faire :
  - hors nuages ;
  - entre le lever et le coucher de soleil.
7. Le pilote à distance doit maintenir un contact visuel direct avec l'aéronef sans équipage à bord.
8. En cas d'opérations ne permettant pas la surveillance des alentours par le pilote à distance, ce dernier devra se faire assister d'un observateur afin d'assurer une veille des alentours.
9. En cas de perte de liaison avec le pilote à distance, l'aéronef sans équipage à bord devra initier un atterrissage sur l'aire sécurisée citée sous le point 2.
10. Sous peine des sanctions prévues par les articles 31 et 32 de la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne, le pilote à distance doit immédiatement faire atterrir l'aéronef sans équipage à bord à l'approche de tout aéronef habité (hélicoptère, avion, ballon, planeur, etc...).
11. Par le fait de faire usage de son autorisation, le pilote à distance accepte de prendre en charge toute responsabilité pouvant découler des opérations effectuées.
12. Tout vol doit être couvert par une police d'assurance responsabilité civile liée aux activités envisagées, valable pour toute la durée de la mission.
13. Il incombe au pilote à distance de porter à la connaissance des personnes concernées les termes de son autorisation et des présentes conditions générales.
14. Pendant tout le temps des opérations sur site, le pilote à distance doit avoir sur lui son autorisation, qui est librement consultable par les autorités de la Police Grand – Ducale et par les corps municipaux.

